Département de la Gironde

Commune de

CADILLAC

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Echelle : 1/2000

REÇU LE 02 MAI 2002 SOUS-PRÉFECTURE DE BORDEAUX

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
P.O.S

Révision du P.O.S approuvée par délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 1993
P.O.S mis à jour par arrêté du Maire du 29 Mars 2002
Le Maire,

Direction Départementale de l'Equipement

planche **5.1.2**

LEGENDE
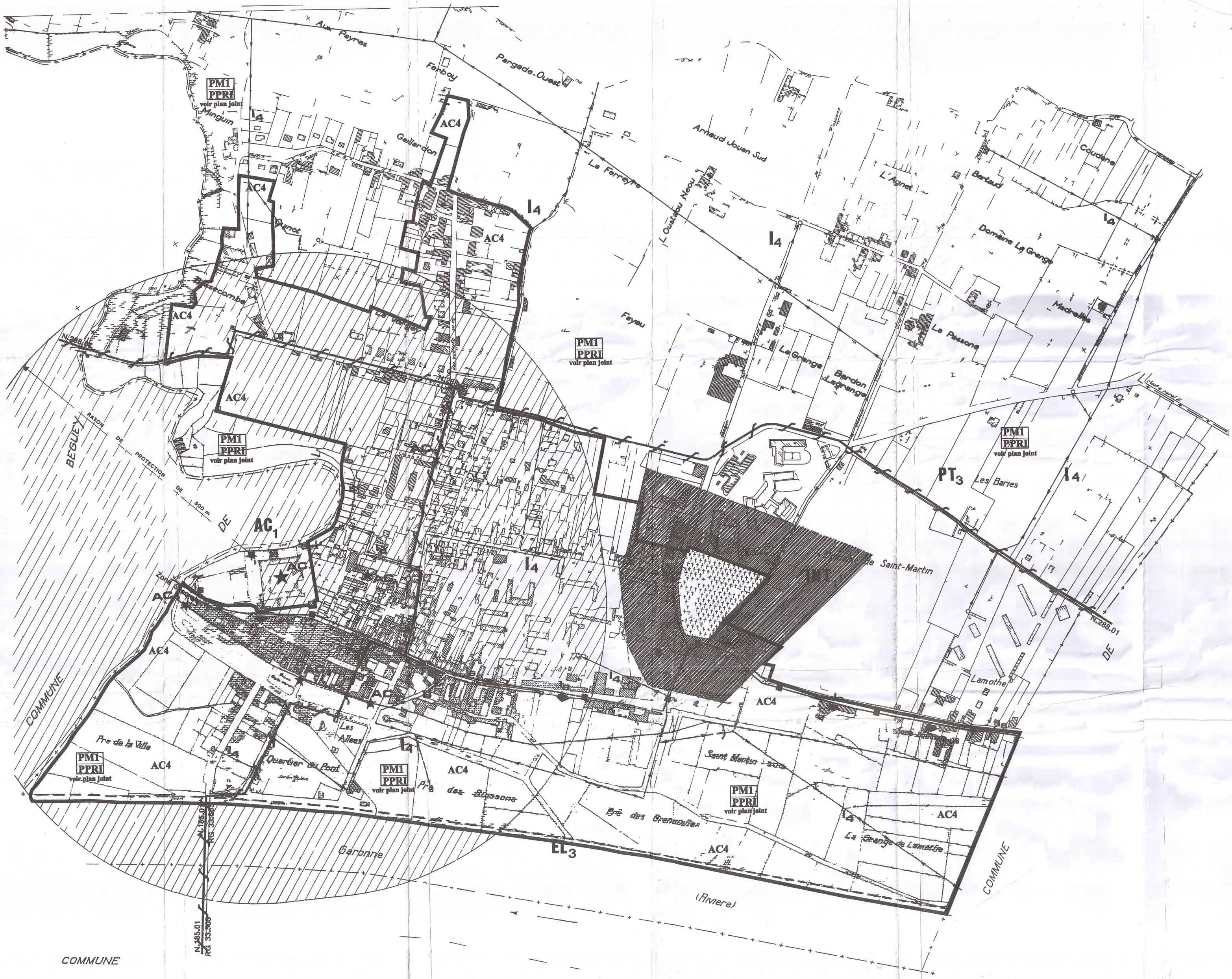
- AC1 — Servitudes de protection des monuments historiques (monuments classés)
- ★ AC1 — Servitudes de protection des monuments historiques (monuments inscrits à l'inventaire des M.H.)
- AC4 — Zone de Protection du Patrimoine Urbain, Architectural et Paysager
- EL3 — Servitudes de halage et marchepied
- I4 — Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)
- I6 — Servitudes concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires d'autorisations d'exploitation
- INT1 — Servitudes relatives aux cimetières
- PT3 — Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications des postes et télécommunications
- PM1 / PPRI — Plan de Prévention aux Risques Inondation voir plan joint